

Date de la convocation : 27 juin 2016

Date d'affichage de la convocation : 27 juin 2016

Date d'affichage du compte rendu : 12 juillet 2016

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué sous l'ordre du jour suivant :

- 1) Créations et suppressions de postes
- 2) Prorogation du contrat de délégation de service public pour le service d'eau potable
- 3) Questions diverses

par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FRENOY, Maire.

Présents : MM. Mmes FRENOY sylvain, DEBRYE Denis, MARCHADOUR Jean-Pierre, DACHON Catherine, GRARE Rémy, DACHON Serge, MARIN Viviane, CLERGET Bernard, SOISSON Frédéric, DEGEITERE Géraldine, VIOT Gabriel.

Absents excusés : Mme RIVOLIER Martine, M. HUMMEL Bruno.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire M. Gabriel VIOT.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

I - Créations et suppressions de postes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commission technique paritaire du centre de gestion de l'Oise a émis un avis favorable au transfert de deux agents au sein du SIRS de FOUQUEROLLES - LAFRAYE, en raison de l'adhésion de la commune à ce syndicat.

Il s'agit d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à 33h00 par semaine et d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 32h00 hebdomadaire.

D'autre part, un autre poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 28h00 par semaine est concerné par l'adhésion de la commune au SIRS.

En effet, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 21h00 va être créé au SIRS et un autre à 10 heures par la commune pour tenir compte du départ en retraite de Mme TOURTE.

Pour finir, M. Gauthier TROUILLET dont le contrat d'apprentissage s'arrête au 31 août 2016 pourrait être pris en tant que saisonnier à la commune du 1^{er} septembre au 28 février 2017, puis après en tant que CUI - CAE.

La commune pourrait ainsi bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 75% sur les 20 premières heures. A partir de la 21^{ème} son salaire est à la charge de la collectivité à 100%.

Il convient donc, de prendre une délibération pour supprimer les postes qui sont transférés au SIRS, et de créer un poste de saisonnier, de CUI-CAE et d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 10h00 par semaine.

Délibération n°2016/028 :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui permet à l'organe délibérant de la collectivité de créer des emplois ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission technique paritaire du centre de gestion de l'Oise en date du 28 juin 2016 ;

Vu l'adhésion de la commune d'Haudivillers au SIRS de FOUQUEROLLES - LAFRAYE ;

Considérant la nécessité de supprimer trois postes et d'en créer trois autres pour répondre aux besoins de la collectivité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} septembre 2016 à :

- pour (10 voix) : FRENOY sylvain, DEBRYE Denis, MARCHADOUR Jean-Pierre, DACHON Catherine, GRARE Rémy, DACHON Serge, MARIN Viviane, CLERGET Bernard, SOISSON Frédéric, DEGEITERE Géraldine
- abstention (1 voix) : VIOT Gabriel

de :

- supprimer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à 33h00 par semaine
- supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 32h00 hebdomadaire et un autre à 28h00
- créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe saisonnier à 35 heures par semaine
- créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 10 heures par semaine
- créer un poste de CUI - CAE à 35h00 hebdomadaire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces nouveaux postes sont inscrits au budget de la commune.

Le tableau des emplois de la commune est ainsi modifié :

- *Filière administrative :*
 - *Cadre d'emploi des secrétaires de Mairie :*
 - *Grade de secrétaire de Mairie : effectif : 1 à 9h00*
 - *cadre d'emploi des adjoints administratifs*
 - *Grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : effectif : 1*
- *Filière technique*
 - *Cadre d'emploi des adjoints techniques*
 - *Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe : effectif : 1*
 - *Grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe :*
 - *ancien effectif : 3 (dont un poste à 28h00, un à 32h00 et un à 21h00)*
 - *nouvel effectif : 2 (dont un à 10h00 et un à 35h00 en saisonnier)*
- *Filière sociale*
 - *Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles*
 - *Grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe :*
 - *ancien effectif : 1*
 - *nouvel effectif : 0*
- *Cadre d'emploi des CUI - CAE*
 - *ancien effectif : 0*
 - *nouvel effectif : 1 (35h00)*

II - Prorogation du contrat de délégation de service public pour le service d'eau potable

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable va arriver à échéance le 31 décembre 2016.

Une consultation pour le renouvellement de celui-ci devra être réalisée prochainement.

N'ayant pas encore déterminé le mode de gestion de ce service, il est nécessaire de disposer d'un délai supplémentaire pour assurer la continuité de celui-ci.

Par conséquent, il est proposé de proroger le contrat actuel d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Il sera demandé à VEOLIA de bien vouloir supprimer les derniers branchements plomb sur le territoire de la commune.

Délibération n°2016/029 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable entre la commune de Haudivillers et la SEAO (anciennement SAGEA) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 12 ans ;

Vu le projet d'avenant n°3 à ce contrat d'affermage ;

Considérant que ce contrat d'affermage va arriver à échéance le 31 décembre 2016 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat actuel d'une durée maximale de 12 mois pour permettre la conclusion de la procédure de délégation de service public sans risquer d'interrompre la continuité du service public. Cet avenant prendra fin dès la signature du nouveau contrat si cette dernière intervient avant la fin de ce délai.

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser cette modification par la passation d'un avenant ;

Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer cet avenant ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'approuver l'avenant n°3 comme proposé*
- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage du service public d'eau potable de la commune avec la SEAO et toutes les pièces afférentes.*

III - Questions diverses

3.1) Démission de Mme PAILLERY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Séverine PAILLERY qui a démissionné de son poste de conseillère municipale.

3.2) Lettre de la CCRB

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que tous les administrés vont recevoir un courrier de la CCRB relatif à sa fusion avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Des groupes de travail ont été constitués par thème et les 1ères réunions qui se sont déjà déroulées ont fait l'objet de comptes rendus qui seront transmis aux élus prochainement.

3.3) Tour de table :

M. DACHON :

- signale qu'il va y avoir un 2^{ème} dortoir de réalisé dans l'école maternelle de la ruelle de la Place. Les cloisons pourront être faites en placo ou en PVC, avec un faux plafond. Des aménagements auront également lieu à l'école primaire. Après un tour de table, il est décidé de faire les murs en placoplatre.
- explique qu'il va falloir changer les balais de la balayeuse pour un coût de 1 800 € ou faire passer une entreprise trois fois par an. Il sera demandé à une entreprise privé de venir nettoyer les caniveaux de la commune trois fois par an.

M. MARCHADOUR : signale que les deux agents des services techniques vont être en congé au mois d'août. Il serait intéressant qu'ils décalent leur congé pour pouvoir gérer la tonte des espaces verts pendant cette période. Il sera demandé à M. TROUILLET d'aménager ces vacances.

M. VIOT : explique qu'avec l'adhésion de la commune au SIRS de Fouquerolles - Lafraye, les tarifs du service périscolaire vont évoluer à la hausse, tandis que le prix du repas va légèrement diminué.

Les heures des TAP vont devenir payantes et le service va plus s'orienter vers une garderie qu'un véritable service périscolaire.

Le SIRS va sortir du système CAF et c'est bien dommage, car les parents vont devoir payer plus, pour un service moindre qui leur sera proposé.

Mme MARIN : demande où en est l'opération des voisins vigilants.

M. MARCHADOUR répond qu'on est toujours dans l'attente du lancement de l'opération par les services de la gendarmerie.

M. CLERGET : explique que le principe du ciné rural a été accepté et que les 1ères séances se dérouleront les :

- 17 septembre 2016 à 20h30
- 15 octobre 2016 à 20h30
- 16 novembre 2016 à 20h00
- 21 décembre 2016 à 20h00

Une campagne de communication va être lancée très prochainement. Le prix des places sera de 4 € pour un adulte et 3 € pour un enfant, voir 2.50 € pour une séance se déroulant l'après-midi.

La collectivité aura une subvention annuelle de 300 € à verser à l'association pour dix déplacements.

Le ciné rural vient avec le matériel de projection et de sonorisation. La collectivité devra fournir l'écran. Lors des deux premières séances, un écran sera prêté, mais pour les séances ultérieures il faudra réfléchir à la possibilité d'en louer ou d'en acquérir un en fonction de l'affluence qu'il y aura.

M. SOISSON : - signale que la barrière se situant à l'angle de la ruelle de la Place et de la ruelle Jeannotte a été cassé par un camion.

- explique qu'une réunion a été faite avec les agriculteurs pour mettre en place une association qui entretiendra les chemins, moyennant une participation de ceux-ci.

M. DEBRYE : - explique que le transfert des tables et des chaises pour la prochaine rentrée scolaire a été fait.

- informe que l'entreprise COURAGEUX est venue chercher le vitrail de l'église endommagé lors de la dernière tempête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h35.